**Communiqué de la “Commission des stagiaires de la formation professionnelle” de l’Université Jean-Jaurès de Toulouse**

*Fait à Toulouse, le 10 novembre 2026*

Cette commission a été créée pour échanger à propos des conditions des stagiaires de la formation professionnelle. Par le passé, des mobilisations ont pu obtenir des résultats grâce à la lutte des personnes concernées. C’est pourquoi nous souhaitons aujourd’hui réunir davantage de personnes, afin d’alimenter nos forces et nos revendications.

Pour rappel, les stagiaires de la formation professionnelle sont inscrit.es sous ce statut soit car ils/elles bénéficient d’indemnités de chômage, soit car ils/elles ont arrêté leur cursus scolaire pendant deux ans (critères au contour flou). L’inscription sous ce statut implique le paiement de frais de formation, en plus des frais d’inscription. Ces frais de formation s’élèvent à 4 500 euros pour une année de licence et 5 775 euros pour une année de master. Ils restent les mêmes, quel que soit le nombre d’heures effectuées. Les récentes évolutions tarifaires ne sont pas avantageuses, les tarifs ayant augmenté et les taux d’exonération ayant considérablement baissé (une exonération peut être accordée à hauteur de 30% ou 70% contre 20%, 40%, 60% ou 80% l’an dernier). Ces conditions ont pour conséquence une grande précarité chez les personnes concernées.

Ces informations ne sont pas clairement communiquées, que ce soit par les services de la reprise d’études ou par les équipes pédagogiques, ces dernières n’étant, pour la plupart, pas informées. Nous dénonçons ici un manque de transparence et d’informations. Du côté des organismes extérieurs (France Travail, etc.), les informations ne sont pas claires non plus et plusieurs stagiaires reçoivent des indications contradictoires.

Par ailleurs, nous tenons à inscrire notre lutte dans la revendication de frais non différenciés pour l’ensemble des étudiant.es. Ces dernier.es doivent avoir accès à une université libre et gratuite. Nous nous inscrivons aux côtés des revendications contre le dispositif Bienvenue en France, dispositif qui oblige les étudiant.es étranger.es à payer leur année de licence 2 800 euros et leur année de master 3 900 euros. Ces logiques de frais imposées à certains profils (étranger.es ou stagiaires) s’inscrivent dans un processus menant à une université de plus en plus payante pour tous.tes.

Outre ces faits généraux, le contexte de mobilisations actuel a pour conséquence la fermeture administrative de l’Université par la présidente. Il nous est tout de même demandé de payer ces frais de formation, que ce soit au tarif forfaitaire (ci-dessus) ou en fonction des heures réellement effectuées (en ne bénéficiant plus des exonérations).

Face à ces éléments, nos revendications sont les suivantes :

- Suppression des frais de formation et remboursement des sommes versées pour tous.tes les étudiant.es concerné.es
- Mise en place d’une logique de frais non différenciés pour tous.tes
- Contre Bienvenue en France

La Commission des stagiaires de la formation professionnelle